

# Le décès

Lors du décès d'un proche, certaines démarches doivent être faites rapidement (organisation des obsèques notamment).

Dans les semaines qui suivent, il faut informer les différents organismes concernés par le décès, avant d'engager le règlement de la succession (héritage).

Les démarches à accomplir sont présentées en détail sur le site officiel de l'Administration française à l'adresse suivante :

**[Je dois faire face au décès d'un proche | Service-public.fr](#)**

En fonction de chaque situation (lieu du décès, nationalité, situation et activité du défunt) cet applicatif vous indique en détail les démarches à accomplir et les organismes à contacter